BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 505

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

523 039 659 RCS Quimper.
CAPARMOR.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1170000.00 EUR.
Adresse : 21/23, Rue Louison Bobet, Zone de Kerdroniou, 29000 Quimper.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : CAPARMOR Société par actions simplifiée au capital de 1.170.000 euros Siège social : QUIMPER (29000) – 21/23 rue Louison Bobet – Zone de Kerdroniou 523 039 659 RCS QUIMPER (Société Absorbante). La société CHAIRMAN Société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros Ayant son siège social à PARIS (75006) – 16, rue Vavin 478 194 319 RCS PARIS (société absorbée). La société LES BOUTIQUES D'ARMOR Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros Ayant son siège social à QUIMPER (29000) – 21/23 rue Louison Bobet – Zone de Kerdroniou Ouest 401 350 970 RCS QUIMPER (société absorbée). (Article 236-11 du Code de commerce). Les sociétés CAPARMOR, CHAIRMAN et LES BOUTIQUES D'ARMOR ont établi le 17 octobre 2024, à QUIMPER, un projet de fusion. 1) Evaluation de l'actif et du passif de la société CHAIRMAN dont la transmission à la société CAPARMOR. est prévue : - montant de l'actif : 266.010 € - montant du passif : 268.010 €. 2) Evaluation de l'actif et du passif de la société LES BOUTIQUES D'ARMOR dont la transmission à la société CAPARMOR est prévue : - montant de l'actif : 986.375 € - montant du passif : 963.838 €. 3) Rapport d'échange des droits sociaux : néant. 4) Augmentation de capital : néant. Aucune augmentation de capital de la société absorbante, dès lors que la société ARMOR DEVELOPPEMENT, qui détient la totalité des actions ou parts sociales composant le capital des sociétés absorbées et de la société absorbante, s'est engagée à maintenir inchangées ces trois participations jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. La société CAPARMOR inscrira en report à nouveau la contrepartie des apports reçus de chaque société absorbée. 4) Montant de la prime de fusion : Néant 5) Dépôt du projet de fusion. Le projet de fusion, en date du 17 octobre 2024 a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de QUIMPER le 17 octobre 2024 au nom de la société CAPARMOR, le 17 octobre 2024 au nom de la société LES BOUTIQUES D'ARMOR et au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 17 octobre 2024 au nom de la société CHAIRMAN..